

Collection « Littérature et idéologies »

II, I, S

La Construction des savoirs

sous la direction de Lise Andries

PRESSES UNIVERSITAIRES DE LYON

2003 .

Littérature, rhétorique, éloquence : reconfigurations et nouveaux partages (1750-1848)

Corinne Saminadayar-Perrin

«... Un instrument essentiel nous manque :
une histoire de l'idée de littérature. »
(Roland BARTHES, *Littérature et signification*)

La période 1750-1848 voit la progressive émergence puis l'affirmation souveraine de la notion moderne de « littérature » ; ce concept neuf tend, dans la première moitié du dix-neuvième siècle, à supplanter la traditionnelle (et toujours vivace) définition des « belles-lettres » issue de l'âge classique (éloquence, poésie et histoire), cependant que le champ littéraire amorce son processus d'autonomisation et que l'Écrivain-Poète s'arroge le prestige accordé au siècle précédent à l'homme de lettres-philosophe. Cette spectaculaire épiphanie de la littérature est le corollaire d'une mutation socio-culturelle essentielle : de la Restauration à la fin de la monarchie de Juillet, les contemporains assistent, non sans malaise, à la textualisation et à la médiatisation des pratiques littéraires, qui échappent désormais au modèle multiséculaire du discours pour être régies par des systèmes éditoriaux radicalement différents. Cet abandon de la tradition éloquente a sans doute joué un rôle déterminant dans l'invention de ce que nous appelons « littérature » ; reste que cette conversion n'est pas nécessairement euphorique, et se vit souvent comme une crise et un renoncement douloureux : il faut attendre 1848 pour que soit finalement (et dramatiquement) consommée

la rupture entre littérature et éloquence, avant que la fin du siècle invente d'autres configurations.

Les nouveaux partages qui s'établissent ainsi entre 1750 et 1848 s'expliquent par un faisceau de facteurs relevant de la sociologie, des pratiques culturelles et de l'histoire des représentations aussi bien que de l'histoire littéraire et de l'histoire des idées – d'où la nécessité d'une approche croisée pour cerner la spécificité du phénomène envisagé. Outre l'absence d'études d'ensemble portant sur ces questions¹, deux difficultés méthodologiques doivent d'emblée être soulignées.

Rappelons d'abord que nous sommes héritiers d'une tradition culturelle qui héroïse la condamnation littéraire de la rhétorique (« Guerre à la rhétorique », etc.), des fracassantes déclarations romantiques à la volonté symbolique de clôture du champ littéraire ; résultat : nous avons naturellement tendance, par un pernicieux effet d'optique, à minimaliser et à marginaliser l'influence des modèles éloquents sur l'écriture littéraire de cette première moitié du dix-neuvième siècle – d'autant plus que la promotion « scientifique » de l'histoire littéraire à l'université à la fin du siècle a renvoyé la rhétorique aux « âges obscurs » d'une scolastique archaïsante : là encore, les justifications rhétoricides ont survécu aux méthodes de Lanson.

Par ailleurs, le souci de périodisation ne doit pas faire oublier les effets de recouvrement chronologique particulièrement sensibles en matière d'histoire culturelle : ainsi, le triomphe de la littérature ne signifie nullement l'extinction de la notion de belles-lettres qui demeure opératoire durant une grande partie du dix-neuvième siècle, notamment dans des institutions comme l'Académie française ou l'université ; l'enseignement des humanités perpétue, et parfois renouvelle, une culture rhétorique qui a formé des générations de lecteurs (et de professionnels des lettres) jusqu'au début des années 1880 – ce qui explique le rôle longtemps privilégié de l'éloquence dans les pratiques et les représentations. Si l'approche chronologique semble indispensable pour rendre compte de la construction de la notion de « littérature », il faut néanmoins garder à l'esprit ces effets synchroniques de recouvrement : plus que d'un partage disciplinaire

1. José-Luis Diaz remarque : « Quant à l'histoire de la notion de "littérature", entre M^{me} de Staël et Mallarmé, période superlativement climatérique à cet égard, là aussi point d'étude lexicale précise, quantitative, patiente, chronologique, attentive aux lignes de force et aux lignes de fracture d'un tel mot-vec-teur. » (« Quelle histoire littéraire ? », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2003/3, juillet-septembre 2003, p. 530)

révolutionnaire favorisant l'apparition glorieuse de la Littérature, il s'agit de cerner la spécificité d'un système de notions en perpétuelle évolution et reconfiguration.

La littérature-discours à l'âge des Lumières

Si le sacre de l'Écrivain fait de l'homme de lettres-philosophe le nouveau guide spirituel de l'humanité², cette fonction éminente n'entraîne nullement pour les contemporains, dans les années 1750, la nécessité d'une redéfinition restrictive de ce qui constituerait l'écriture « littéraire » ; l'idéal d'une parole humaine aussi sensible que fondée en raison ne contredit en rien le paradigme rhétorique alors dominant : « La notion et le mot de "littérature" manquaient encore dans l'outillage conceptuel dont on disposait alors. Cette absence ne révèle pas un manque, une lacune que l'avenir aurait à combler pour spécifier, à l'intérieur des genres [*genera dicendi*], ceux qui seraient "littéraires" et les autres, et affiner la taxinomie. Elle prouve au contraire qu'on pouvait se passer de l'idée de littérature, parce que l'ensemble des productions langagières était organisé sur un tout autre modèle, d'essence rhétorique. » Ce modèle se matérialisait en un certain nombre de techniques et de méthodes opératoires : la logique permettait de « formaliser les conditions permettant de produire des énoncés vrais », la rhétorique se définissait comme « l'art de la parole efficace et utile », enfin la *poiesis* régissait les productions de l'imagination, « art de procurer du plaisir en fabriquant de l'illusion »³. Si la rhétorique comme tradition et comme pratique est soumise à une critique philosophique sans concession (nous y reviendrons), le système des disciplines qui en relèvent et la pertinence de leur définition ne sont pas frontalement mis en cause : « La rhétorique, dans les termes où elle avait été codifiée aux dix-septième et dix-huitième siècles, incluait la poétique : elle avait droit de regard sur toute invention et sur toute diction ; les formes proprement oratoires n'étaient que des cas d'espèce ; ce qui faisait que les discours attribués à leurs héros par les poètes épiques, les dramaturges et les historiens appartenaient de plein droit à l'éloquence⁴. »

2. Paul Bénichou, *Le Sacre de l'Écrivain*, Paris, José Corti, 1976.

3. Alain Vaillant, « L'amour, la théorie et l'histoire de la littérature », dans *L'Amour-fiction : discours amoureux et poétique du roman à l'époque moderne*, Presses universitaires de Vincennes, coll. « Essais et savoirs », 2002, p. 19.

4. Jean Starobinski, « La chaire, le barreau », dans *Les Lieux de mémoire. II-La Nation****, Pierre Nora (dir.), Paris, Gallimard, 1985, p. 428.

Aucune bipolarisation n'oppose donc les productions textuelles à l'exercice de la parole éloquente, bien au contraire ; les performances oratoires sont susceptibles de s'adapter à de multiples dispositifs génériques, cependant que, dans un pays privé de tribune délibérative, l'écriture s'impose comme une forme d'expression alternative. Le phénomène s'impose en France dès le dix-septième siècle ; alors que la carrière littéraire permet d'affirmer des talents oratoires devenus inadaptés voire importuns dans les carrières administratives telles que les conçoit l'absolutisme (Alain Viala analyse ainsi les choix professionnels de Guez de Balzac)⁵, le modèle oratoire triomphe sur scène comme dans la parole des grands prédicateurs. Les hommes des Lumières puis le personnel de la Révolution sont les héritiers de cette conception éloquente de la littérature – ou de cette définition littéraire de l'éloquence : alors que le Voltaire du *Siècle de Louis XIV* célèbre la « poésie » des oraisons funèbres de Bossuet et compare l'émotion qu'elles suscitent à celle que fait naître la tragédie⁶, le répertoire classique multiplie les morceaux d'éloquence délibérative ou judiciaire : « [Le théâtre] met en scène des harangueurs, dans des situations oratoires bien définies : ce qui explique que les histoires de l'éloquence, assez communément, mêleront parmi leurs exemples les textes empruntés aux orateurs et les scènes fournies par les auteurs dramatiques. Lorsque les orateurs de la Révolution chercheront leurs effets les plus énergiques, ils n'emprunteront pas toujours directement à l'éloquence des Anciens ; les pièces de Corneille ou de Voltaire les ont aussi pourvus de modèles. Il y a des voies de passage entre l'éloquence du théâtre classique et la future éloquence de la tribune⁷. »

5. Alain Viala, *Naissance de l'écrivain*, Paris, Minuit, 1985, p. 203 : « D'où l'adhésion d'une fraction des notables de rang moyen au modèle du cursus, leur intérêt objectif coïncidant avec l'attrait dû au prestige acquis par ce type de trajectoire. Guez de Balzac avait reçu une formation qui aurait pu faire de lui un maître de l'éloquence politique ; les progrès de l'absolutisme centralisateur font que les emplois d'État favorisent les administrateurs, les exécutants efficaces, et non les orateurs. Balzac reconvertit ses compétences en pratiquant la littérature. À défaut d'un renom brillant dans les charges d'État, il obtient une brillante réputation comme écrivain, et devient une autorité malgré tout. »
6. « Les sujets de ces pièces d'éloquence sont heureux à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'est en quelque sorte comme dans les tragédies, où les grandes infortunes des principaux personnages sont ce qui intéresse davantage. » (Cité par Jean Starobinski, « La chaire, la tribune, le barreau », article cité, p. 448-449)
7. Jean Starobinski, « La chaire, la tribune, le barreau », article cité, p. 444. Ce répertoire « éloquent », et notamment Corneille et Voltaire, est étudié comme

Reste que c'est la figure sublimée du Philosophe qui s'impose, et non celle de l'Orateur : sans doute doit-on voir là la conséquence d'une attitude d'hostilité à l'égard des dévoiements scandaleux de l'éloquence contemporaine, tout entière associée aux pouvoirs politiques, religieux et sociaux auxquels les hommes des Lumières refusent autorité et légitimité. D'où l'impérieux besoin de reconvertir les modèles oratoires pour inventer de nouvelles formes d'écriture de combat, répandre les lumières, convaincre un public élargi : « L'Encyclopédie n'est qu'une des formes prises par cette action : chaque écrivain, Diderot, Raynal, Voltaire, Rousseau, Thomas, La Harpe, adaptant son écriture à son propos et à son génie, incarne à sa manière la figure nouvelle de "l'orateur-philosophe". Ce déplacement de l'éloquence est marqué par un retour à des formes oratoires fortes, sinon à une écriture emphatique et redondante, à une nouvelle *copia* (Diderot, Raynal), mais aussi à un usage neuf des genres anciens (le discours, l'éloge, les mémoires judiciaires) comme à un investissement (voire à un noyautage) des institutions royales elles-mêmes, telle l'Académie française. De même que le sermon, en chaire, se rapprochait du discours social des philosophes, ceux-ci présentent explicitement comme des sermons, mais laïques, des œuvres mises au service des Lumières, comme le roman ou le drame⁸. »

Ce réinvestissement textuel de l'éloquence se justifie doublement. Tout d'abord, il répond à l'absence de tribune pour le philosophe-éducateur du genre humain : « La tribune en France est inexistante, ce qui entrave le développement de l'art oratoire, mais *l'art de l'Imprimerie* y supplée : le rhéteur-philosophe éclaire de ses préceptes l'écrivain-philosophe, ces *gens de lettres* qui ont à charge d'instruire le public en luttant avec éloquence contre ses *préjugés*⁹. » D'autre part, cette relève de l'Orateur par l'Écrivain est la conséquence d'un transfert d'attributs et de fonctions propre à la modernité – Malesherbes développe dans son *Discours de réception à l'Académie française* (1775) cet argument souvent repris au dix-neuvième siècle (notamment au sujet de l'essor de la presse) : « Dans un siècle éclairé, dans un siècle où chaque citoyen peut parler à la nation entière par la

modèle d'éloquence dans l'enseignement classique au dix-neuvième siècle.

8. Françoise Douay-Soublin, *Une expérience rhétorique. L'Éloquence de la Révolution*, textes réunis par Éric Négrel et Jean-Paul Sermain, Oxford, Voltaire Fondation, 2002, « Présentation », p. 6.
9. Françoise Douay-Soublin, « Y a-t-il eu *renaissance* de la Rhétorique en France au XIX^e siècle ? », *Renaissances of Rhetoric*, S. Ijsseling et G. Vervaecke (dir.), Louvain, Leuven University Press, 1995, p. 60.

voie de l'impression, ceux qui ont le talent d'instruire les hommes et le don de les émouvoir, les gens de lettres, en un mot, sont au milieu du public dispersé ce qu'étaient les orateurs de Rome ou d'Athènes au milieu du peuple rassemblé. »

La promotion spirituelle de l'homme de lettres-philosophe ne met donc pas en cause le paradigme dominant de l'éloquence, et n'apporte aucune modification notable à la définition des belles-lettres telle qu'elle s'est stabilisée après le triomphe du classicisme. Certes cette définition est « restreinte » et en rupture avec l'universalisme humaniste, puisqu'elle se limite à l'éloquence, l'histoire et la poésie ; mais elle possède une suffisante souplesse pour intégrer sans difficulté les mutations génériques contemporaines, tous les ouvrages d'imagination relevant théoriquement de la poésie – que Diderot, dans l'*Encyclopédie*, définit explicitement comme fiction : « Ou le poète raconte des choses passées, ou il les rend présentes, en les mettant en action ; ou il donne corps à des êtres abstraits et intellectuels. La première de ces poésies sera *narrative* ; la seconde, *dramatique* ; la troisième, *parabolique*. [...] Nous n'entendons ici par *poésie* que ce qui est fiction. Comme il peut y avoir versification sans poésie, et poésie sans versification, nous avons cru ne devoir regarder la *versification* que comme une qualité du style, et la renvoyer à l'art oratoire¹⁰. »

Quant à la littérature, elle continue à se définir comme « la connaissances des Belles-Lettres et des matières qui y ont rapport », pour reprendre la définition donnée par de Jaucourt dans l'*Encyclopédie* ; c'est aussi le sens de l'adjectif « littéraire » : « L'histoire de l'homme a pour objet, ou ses actions, ou ses connaissances ; et elle est par conséquent civile ou littéraire, c'est-à-dire se partage entre les grandes nations et les grands génies, entre les rois et les gens de lettres, entre les conquérants et les philosophes », indique d'Alembert dans son *Discours préliminaire*, si bien que l'objet d'un dictionnaire raisonné comme l'*Encyclopédie* est de « faire sans s'égarer le tour du monde littéraire¹¹. » On retrouve ces mêmes éléments sous la

10. Diderot, « Explication détaillée du système des connaissances humaines », *Encyclopédie*, passage cité d'après l'édition GF, Paris, 1986, tome I, p. 199-200.

11. D'Alembert, « Discours préliminaire », *Encyclopédie*, édition citée, tome I, p. 117 et 166. Dans l'« Explication détaillée du système des connaissances humaines », Diderot établit la même distinction entre histoire civile et histoire littéraire (histoire des sciences et des idées) : voir tome I, p. 188. On trouve ce même sens au début du XIX^e siècle sous la plume de Pierre-Louis Ginguenné, auteur d'une *Histoire littéraire d'Italie* parue en neuf volumes chez Michaud

plume de Marmontel (*Éléments de littérature*), cependant que Voltaire écrit, dans le supplément de son *Dictionnaire philosophique*, que la littérature consiste en la « connaissance des ouvrages du goût, une teinture d'histoire, de poésie, d'éloquence et de critique ». C'est dans ce même article, mais de manière incidente, que Voltaire établit une distinction promise à quelque avenir : la « belle littérature » est « l'ensemble des œuvres qui ont de la beauté »¹². Force est de constater que la définition de la littérature ne constitue pas une question décisive dans les débats ; il est révélateur que Voltaire se soit plutôt chargé de l'article GENS DE LETTRES : là est l'essentiel.

En revanche, si l'on s'accorde généralement à reconnaître la dimension éloquente de l'écriture combattante des Lumières, cette volonté d'éclairer et de convaincre les esprits passe par une redéfinition des conditions régissant la production d'un discours conforme à la raison et à la vérité. Dans l'*Encyclopédie*, la conception traditionnelle de la rhétorique apparaît au mieux comme inutile (le *Discours préliminaire* de d'Alembert la ramène à un fatras de « puérités pédantesques », que l'article COLLÈGE, dû au même d'Alembert, tourne allègrement en ridicule), au pire comme opposée à toute démarche véritablement rationnelle – l'article RHÉTORIQUE (1765), qui vise la classe portant ce nom dans le cursus des humanités défini par l'enseignement jésuite, pointe une contradiction grave pour l'esprit philosophique : « C'est la classe où l'on enseigne aux jeunes gens les préceptes de l'art oratoire. On fait la rhétorique avant la philosophie, c'est-à-dire qu'on apprend à être éloquent, avant que d'avoir appris aucune chose, et à bien dire avant que de savoir raisonner. Si jamais l'éloquence devient de quelque importance dans la société, par le changement de la forme de gouvernement, on renversera l'ordre des deux classes appelées rhétorique et philosophie¹³. »

frères de 1811 à 1819 : « L'histoire littéraire – et en cela Nisard se montrera bientôt d'une exigence perspicace – s'intéresse [...] à tous les ouvrages de l'esprit. » (Luc Fraisse, *Les Fondements de l'histoire littéraire. De Saint-René-Taillandier à Lanson*, Paris, Champion, 2002, p. 195)

12. Sur cette question de la définition de la « littérature » entre 1750 et 1800, voir les mises au point de Gérard Gengembre et Jean Goldzink dans leur introduction à M^{me} de Staël, *De la littérature* (Paris, GF, 1991, p. 9-14), ainsi que les synthèses d'Axel Blaeschke en introduction à son édition du même ouvrage (Paris, Classiques Garnier, 1998, p. 37-41).

13. Même remarque de d'Alembert dans l'article COLLÈGE : « Peut-être même devrait-on faire précéder la rhétorique par la philosophie ; car enfin, il faut apprendre à penser avant que d'écrire. » (Édition citée, tome I, p. 303 ; on

Cette méfiance à l'égard des traditions rhétoriques s'explique par la conversion épistémologique qui place désormais au centre des préoccupations le processus de structuration raisonnée de la pensée et du discours. Le *Discours préliminaire*, qui établit une généalogie historique des connaissances humaines, articule la démarche du raisonnement et l'expression qui en rend compte dans un même paradigme disciplinaire : « [Les hommes pensèrent alors qu'il serait utile de réduire en art la manière même d'acquérir les connaissances, et celle de se communiquer réciproquement leurs propres pensées ; cet art a donc été trouvé, et nommé Logique. Il enseigne à ranger ses idées dans l'ordre le plus naturel, à en former la chaîne la plus immédiate, à décomposer celles qui en renferment un trop grand nombre de simples, à les envisager par toutes leurs faces, enfin à les présenter aux autres sous une forme qui les rende faciles à saisir¹⁴. » L'« Explication détaillée du système des connaissances humaines » tire les conséquences de cette approche logique ; désormais, la « science de la communication », qui vise à la justesse et à la clarté de l'expression, n'accorde à la rhétorique qu'une place restreinte (l'*inventio* et la *dispositio* relevant de la Logique¹⁵, et l'*elocutio*, pour une bonne part, de la Grammaire¹⁶) : « L'art de transmettre se distribue en *Science de l'instrument du discours*, et en *Science des qualités du discours*. La Science de l'instrument du discours s'appelle *grammaire*. La Science des qualités du discours, *rhétorique* [...] Nous omettons la distribution de la rhétorique dans ses différentes parties, parce qu'il n'en découle ni science, ni art, si ce n'est peut-être la *pantomime*, du geste ; et du geste et de la voix, la *déclamation*¹⁷. »

notera que la rhétorique se définit comme propédeutique de l'écriture, non de la parole.)

14. D'Alembert, « Discours préliminaire », *Encyclopédie*, édition citée, tome I, p. 97.
15. Ce qui explique que, dans leur réflexion sur le « génie » de l'écrivain, « Vauvenargues, Voltaire ou Helvétius mêlent les deux opérations distinguées par la rhétorique : *inventio* et *dispositio* » (Claude Abastado, *Mythes et rituels de l'écriture*, Paris, Complexe, 1977, p. 37).
16. Précisons que l'idéalisation contemporaine de la langue française, censée posséder la clarté comme qualité essentielle (voir le célèbre *Discours sur l'universalité de la langue française* de Rivarol, 1784), explique cette exceptionnelle importance prise par la Grammaire (générale et raisonnée) : une bonne maîtrise de la langue est supposée garantir à l'orateur à la fois la justesse du raisonnement et l'exactitude de l'expression, sans avoir besoin de recourir à aucune méthode rhétorique.
17. Diderot, « Explication raisonnée du système des connaissances humaines », *Encyclopédie*, édition citée, tome I, p. 193-194.

Dans un tel système, l'éloquence n'est nullement considérée comme négligeable ; le *Discours préliminaire* précise sa fonction : « Les hommes en se communiquant leurs idées, cherchent aussi à se communiquer leurs passions. C'est par l'Éloquence qu'ils y parviennent. Faite pour parler au sentiment, comme la Logique et la Grammaire parlent à l'esprit, elle impose silence à la raison même. » Mais d'Alembert ajoute aussitôt qu'il s'agit d'un talent naturel (*nascuntur oratores*, donc), auquel méthodes et techniques ne peuvent suppléer : « Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'on ait cru suppléer par des règles à un talent si rare. C'est à peu près comme si on eût voulu réduire le génie en préceptes¹⁸. »

La nouvelle distribution disciplinaire issue de cette conversion épistémologique apparaît clairement dans les volumes que l'*Encyclopédie méthodique* de Panckoucke consacre aux savoirs relevant traditionnellement de la rhétorique¹⁹. Il s'agit des trois volumes in-quarto inaugurant la collection : Beauzée et Marmontel, *Grammaire et Littérature* (1782, 1784, 1786) – ces ouvrages s'imposent immédiatement (fait révélateur) comme un beau succès de librairie. L'organisation de ces volumes permet de se rendre compte des reconfigurations que les approches nouvelles imposent aux anciens savoirs rhétoriques. L'analyse des figures et des tropes, qui relevait traditionnellement de l'*elocutio*, se trouve redistribuée entre Grammaire et Littérature selon des principes de classement inspirés de l'analyse sensualiste de l'entendement humain : à la grammaire revient ce que la tradition latine appelait les « figures de mots », cependant que les autres tropes (allusion, périphrase, etc.) se trouvent désormais dans la section Littérature. D'autre part, on constate l'apparition du terme « littérature » dans un sens nouveau (appréciation raisonnée des ouvrages du goût), sans néanmoins que les anciens partages des savoirs aient pour autant disparu : la partie « Littérature » comporte une division « Rhétorique » reprenant l'héritage de l'art oratoire à l'exception des figures, et une section « Littérature » consacrée à la critique et aux études littéraires, et renvoyant donc à l'ancienne définition du terme (science des belles-lettres).

18. D'Alembert, « Discours préliminaire », *Encyclopédie*, édition citée, t. I, p. 100.
19. Pour une présentation détaillée des trois volumes de *Grammaire et littérature*, voir l'analyse de Françoise Douay-Soublin, « La rhétorique en France au dix-neuvième siècle à travers ses pratiques et ses institutions : restauration, renaissance, remise en cause », dans *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne*, Marc Fumaroli (dir.), Paris, PUF, 1999, p. 1181-1182.

L'émergence de la notion de littérature semble donc le corollaire de la reconfiguration de la tradition rhétorique, dont les territoires disciplinaires se trouvent redistribués entre la Logique, la Grammaire et la Littérature. Les réformes scolaires de la Révolution, influencées par la pensée des Idéologues, attestent de la cohérence de ces catégories nouvelles²⁰ ; ainsi, les programmes initialement conçus pour l'École normale comportent un cours de grammaire (assuré par l'abbé Sicard), un cours d'analyse de l'entendement humain (assuré par Garat) et un cours de littérature (assuré par La Harpe). Ce domaine nouveau de la littérature n'exclut cependant pas l'éloquence, bien au contraire ; ainsi, La Harpe, après avoir donné une définition large et ambitieuse de ce qu'il entend par « littérature » (la grammaire raisonnée, la poésie, l'art oratoire, la philosophie, l'histoire et la critique), préfère se consacrer essentiellement à l'étude de l'art oratoire²¹ (choix, il est vrai, problématique et polémique à cette date).

L'enseignement classique (1802-1848) : une « citadelle pour l'Éloquence »

Si la tradition rhétorique connaît une importante éclipse au moment des réformes révolutionnaires, elle connaît une véritable renaissance, institutionnelle et culturelle, dès les premières années du dix-neuvième siècle. Cette renaissance n'entraîne pas la disparition de la notion nouvelle de littérature, mais l'amène à redéfinir ses frontières disciplinaires avec les traditions anciennes des savoirs rhétoriques : à cet égard, l'enseignement secondaire classique, qui forma l'essentiel des écrivains et des lecteurs de la période, constitue un point d'optique privilégié pour saisir le processus et les enjeux de ces reconfigurations.

Dès la fondation napoléonienne de l'Université et l'élaboration des premiers programmes, l'héritage révolutionnaire se trouve impitoyablement liquidé ; la grammaire générale et raisonnée ainsi que ses dépendances disparaissent, cependant que la rhétorique retrouve une partie de ses droits (et la classe qui porte son nom) dès 1802. Les ouvrages approuvés pour la classe de rhétorique cette année-là

20. Sur cette question, voir Brigitte Schlieben-Lange et Jochen Hafner, « Rhétorique et Grammaire générale dans les Écoles centrales », *Une expérience rhétorique : l'Éloquence de la Révolution*, ouvr. cité, p. 231-244.

21. Sur ce point, voir Jean-Paul Sermain, « "Les formes ont ici leur valeur" : la position singulière de La Harpe », *Une expérience rhétorique : l'Éloquence de la Révolution*, ouvr. cité, p. 245-256.

entièrement à la fois la rentrée en force de la tradition rhétorique et l'affirmation nouvelle de la littérature : « [Ce sont] des ouvrages déjà classiques au dix-huitième siècle, auxquels vient s'ajouter le récent *Cours de littérature* de La Harpe (1799), alors qu'est écarté l'*Essai sur l'art oratoire* de Joseph Droz, trop empreint d'idéal révolutionnaire. Ces ouvrages "approuvés par l'Université" sont répartis en deux rubriques distinctes, LITTÉRATURE et RHÉTORIQUE²². » La littérature désigne désormais la lecture cultivée et raisonnée des ouvrages de goût, et repose sur les ouvrages classiques de l'abbé Batteux et de Marmontel (qui inspirent les manuels et sont donnés en livres de prix jusque tard dans le siècle) ; la rhétorique réunit les principes d'éloquence et de composition, dont une poétique consacrée aux ouvrages d'imagination et de fiction. Précisons d'emblée que cette distinction, apparemment claire et logique, n'est pas généralement adoptée en ce début de siècle ; ainsi, le best-seller pédagogique de Noël et Delaplace, *Leçons françaises de littérature et de morale* (1804, nombreuses rééditions jusqu'à la fin du Second Empire), est divisé ainsi : « I : *Éloquence* ou prose, II : *Poésie* ou vers », si bien que les « Discours et morceaux oratoires » voisinent avec les « Narrations » ou les « Descriptions » dans la première partie de l'ouvrage, cependant que la division fiction vs non-fiction, qui fondait la séparation rhétorique/poétique, n'est plus dans ce cas opératoire.

Cette résistance des catégories anciennes aux partages nouveaux, qui entraîne d'apparentes incohérences dans la géographie disciplinaire des savoirs, est un trait distinctif de toute cette première moitié du dix-neuvième siècle – et perdure jusqu'aux réformes rhétoricides des années 1880. Elle est en fait la conséquence de la superposition empirique d'héritages sédimentés qui ont permis une rapide restauration scolaire dès 1815, au prix de bricolages pratiquement et idéologiquement compréhensibles, mais souvent dépourvus de logique intellectuelle d'ensemble.

Ainsi, le corpus des ouvrages classiques français reprend le canon stabilisé dès les années 1750 : « Le dix-septième siècle, qui se taille la part du lion, est ainsi hiérarchisé : premier, Corneille ; deuxième, Racine ; troisièmes *ex-aequo*, Boileau, Bossuet et Molière [...] même Madame de Sévigné prend place parmi les classiques dès 1740²³. » À ce palmarès on ajoute quelques textes du dix-huitième siècle, notamment

22. Françoise Douay-Soublin, « La rhétorique en France au dix-neuvième siècle », article cité, p. 1128.

23. Alain Viala, *Naissance de l'Écrivain*, ouvr. cité, p. 142.

des œuvres de Voltaire appartenant aux « grands genres » (l'épopée, la tragédie, l'histoire) et des extraits de Buffon, modèle stylistique et poétique. On note la survivance de la tripartition traditionnelle des belles-lettres (éloquence, poésie, histoire) ; la part de l'art oratoire est d'autant plus importante que, comme le précisent les instructions officielles, les œuvres françaises doivent être étudiées en relation avec leurs sources et modèles latins – rappelons par ailleurs que l'essentiel des enseignements était consacré à la langue et à la littérature latines, d'où la part prééminente de l'histoire et du discours.

La prépondérance du latin dans le bilinguisme pédagogique des humanités explique également l'influence décisive de l'héritage rhétorique de l'Antiquité, dont se réclame volontiers l'institution. Les programmes d'études, abandonnant la Logique à la classe de philosophie (au demeurant peu suivie), se centrent sur la bipartition rhétorique/poétique (en fait, la rhétorique inclut, de droit, une poétique), cette dernière étant consacrée aux productions de l'imagination ; c'est cette distinction qui, à partir de 1821, fonde le classement des questions susceptibles d'être posées à l'oral du baccalauréat : « L'on trouve côte à côte parmi ces vingt questions, de la rhétorique proprement dite avec les genres oratoires, l'invention et la disposition, l'oraison funèbre ; de la poétique proprement dite avec les grands genres poétiques, ainsi que des questions situées à l'intersection des deux domaines avec le style, les tropes et les figures, et l'art épistolaire²⁴. »

Cette place prépondérante accordée à la tradition des Anciens n'exclut pourtant pas la « littérature », que le plan d'études de Napoléon avait ouvertement fait figurer parallèlement à l'enseignement de la rhétorique ; la notion semble alors désigner tous les domaines disciplinaires des lettres que n'englobe pas la rhétorique issue de l'Antiquité, bref les études « modernes » (en un sens certes assez restrictif). En effet, il n'est jamais question de limiter l'ambition des humanités à la formation oratoire des jeunes gens ; l'objectif visé tient plutôt de ce que nous appellerions « culture générale » : « Les cours de rhétorique du dix-neuvième siècle doivent être de véritables cours de littérature ; ils ne peuvent avoir pour unique objet de former la jeunesse à l'éloquence antique. [...] Nos cours d'humanités, pour être dignes de ce nom, doivent initier les jeunes gens aux préceptes du goût, à l'art d'écrire en général, aux règles, et, jusqu'à

24. Françoise Douay-Soublin, « La rhétorique en France au dix-neuvième siècle », article cité, p. 1144.

un certain point, à l'histoire de la littérature²⁵. » Dans une telle perspective, la rhétorique normative des Anciens n'est plus seulement conçue comme répertoire de méthodes et de techniques universellement opératoires, mais aussi comme objet d'étude littéraire voire historique : « La rhétorique actuelle doit être un cours de littérature générale, où la rhétorique des anciens trouve place comme question d'histoire littéraire²⁶. »

Rhétorique incluant une poétique, belles-lettres, littérature : l'analyse des instructions officielles et des programmes en vigueur montre bien la coexistence de ces trois systèmes de notions pour définir ce qui fait l'objet des études classiques – avec prépondérance de l'un ou l'autre selon l'objet de la réflexion, le corpus étudié ou l'exercice pratiqué, d'autant plus facilement que les domaines de recouvrement s'avèrent, dans la pratique, extrêmement nombreux.

Car il faut se garder de surestimer l'impact réel des partages théoriques qu'attestent les manuels, ce pour au moins deux raisons : d'une part, l'enseignement des préceptes de la rhétorique (et donc de la poétique) était durant toute la durée des études étroitement subordonné à l'étude des textes et aux exercices de composition pratiqués par les élèves, et occupait concrètement une durée horaire très réduite dans l'organisation des enseignements, à partir de la classe de seconde ; d'autre part, le programme de la classe de rhétorique ne préparait pas au baccalauréat, et l'ouvrage le plus utilisé dans cette classe n'était donc pas le manuel de rhétorique mais bien le *Concionnes* (anthologie de discours latins à valeur de modèle). Enfin, le Discours (de préférence latin) s'impose au sommet de la hiérarchie des genres, et sa pratique²⁷ couronne l'ensemble des exercices effectués auparavant, lesquels ont pour fonction explicite d'y préparer : l'exercice de l'éloquence a une fonction intégratrice et totalisante, qui permet de réinvestir la totalité des compétences littéraires acquises par les jeunes gens.

25. Instruction relative à l'exécution de l'arrêté du 14 juillet 1840 prescrivant un nouveau règlement pour l'examen du baccalauréat ès lettres, 17 juillet 1840 (adressée aux recteurs). C'est dans ces mêmes années 1840 qu'un précurseur comme Saint-René Taillandier élabore, à la faculté de Lettres de Montpellier, les premières bases disciplinaires de l'histoire littéraire à venir (Luc Fraisse, *Les Fondements de l'histoire littéraire*, ouvr. cité).

26. Circulaire prescrivant une enquête pour les améliorations désirables à apporter au programme d'examen du baccalauréat ès lettres, 8 mai 1840.

27. Concurrencée seulement par la pratique des vers latins, qui d'ailleurs peuvent prendre la forme d'une performance oratoire (harangue, oraison funèbre, etc.).

Conséquence : les partages rhétorique/poétique, ou éloquence/littérature, ou non-fiction/fiction se trouvent sans cesse mis en cause par la pratique quotidienne des textes. L'usage prépondérant des morceaux choisis, du *Selectae* dans les petites classes au *Narrationes* et au *Conciones* en seconde et en rhétorique²⁸, opérait une reconfiguration de la littérature en « textes », au sens moderne du terme : l'histoire ancienne se compose ainsi de récits et de discours, étudiés séparément – la performance oratoire pouvant constituer un moment privilégié dans une œuvre narrative, cependant qu'à l'inverse le récit fait partie du discours judiciaire mais aussi délibératif ou sacré (l'*exemplum*, notamment, y joue un rôle important). Quant au *Conciones*, il suppose de mettre sur le même plan les discours fictifs prêtés par les historiens à leurs personnages, et les discours authentiques étudiés notamment en œuvres complètes (ceux de Cicéron surtout). Résultat : entre rhétorique et poétique, entre éloquence et genres narratifs et/ou fictionnels, l'interaction s'avère permanente, et les phénomènes d'imbrication multiples : les champs disciplinaires à mobiliser sont donc, sur un même corpus, extrêmement variables, cependant que la même œuvre relève souvent de catégories différentes.

Quant au corpus français étudié dans les classes, il n'échappe pas à ces phénomènes d'ambiguïté générique. Ainsi, le théâtre classique est riche en « morceaux d'éloquence » que les instructions officielles invitent à étudier, autant que possible, parallèlement à leurs sources latines : on rapprochera ainsi le discours du vieil Horace à son fils, dans la tragédie de Corneille, de « l'original » fourni par Tite-Live... ce qui souligne une grande porosité entre l'écriture du dramaturge, de l'historien et de l'orateur. L'incessante circulation des discours finit par opérer un permanent brouillage des genres, repérable d'ailleurs, et depuis longtemps, hors du domaine scolaire : ainsi Diderot, dans le *Paradoxe sur le comédien*, donne comme modèle d'éloquence dramaturgique le discours de Régulus prisonnier au Sénat romain, qu'il traduit presque mot à mot... des *Odes* d'Horace²⁹ ! Si l'on ajoute que certaines questions, comme l'analyse des tropes, relèvent aussi

28. Le *Selectae e profanis scriptoribus* présentait, classées en cinq rubriques (*De Deo, De justitia, etc.*) des anecdotes édifiantes tirées des auteurs classiques et réécrites en latin scolaire « facile » ; on l'utilisait en sixième et en cinquième. Le *Narrationes* présentait des récits extraits des grands historiens latins, et le *Conciones* des discours-modèles issus de ces mêmes historiens et classés en ordre chronologique.

29. Diderot, *Paradoxe sur le comédien*, Paris, GF, 1981, p. 173.

bien de la rhétorique que de la poétique, on conçoit l'ambiguïté des typologies disciplinaires.

Si l'enseignement classique, traditionnelle place forte de la rhétorique, sanctionne bien en cette première moitié du dix-neuvième siècle l'affirmation de la notion de littérature, celle-ci ne se définit jamais par opposition à l'éloquence : il semble bien que la rhétorique et la poétique désignent les modes d'analyse et de production des textes relevant de la littérature, ce dernier terme tendant à se substituer à la catégorie classique des belles-lettres³⁰ (laquelle continue néanmoins à justifier l'appartenance au champ littéraire de l'histoire).

L'œuvre contemporaine des « grands professeurs », qui s'expriment devant un public cultivé et mondain dans les principales chaires universitaires françaises (rappelons que les facultés n'assuraient pas encore une véritable fonction d'enseignement supérieur), confirme que l'éloquence constitue bien, aux yeux de tous, une part essentielle de la littérature. À cet égard, le *Tableau de la littérature au dix-huitième siècle* de Villemain, ouvrage issu de ses célèbres conférences données en Sorbonne en 1828-1830 (il y occupait la chaire d'Éloquence française !), est révélateur : « [II] aborde, dans ses trois premiers livres, en 52 leçons, trois genres d'écrits : la "littérature", prose et poésie, "l'histoire" et "la critique", et dans son quatrième livre, de facture sensiblement différente, en 10 leçons, deux grands genres oratoires : la tribune et le barreau³¹. »

Inversement, l'évolution générale de la littérature préoccupe les auteurs de rhétoriques « nouvelles », comme Mathieu Andrieux, auteur d'une *Rhétorique française extraite des meilleurs auteurs anciens et modernes* parue en 1825 (la nouvelle édition de 1838 porte le titre significatif de *Préceptes d'éloquence, extraits des meilleurs auteurs anciens et modernes et appropriés à l'esprit, aux mœurs et aux usages du dix-neuvième siècle*). L'ouvrage d'Andrieux, après

30. Dans son *Cours de belles-lettres* (G. Dufour, 1813, I, p. 42), J. G. Dubois-Fontanelle s'exprime ainsi : « Selon la manière de voir des anciens et de tous les bons esprits qui se sont formés à leur exemple, les belles-lettres ou la littérature en général, car j'emploierai indifféremment l'une ou l'autre de ces expressions, comprennent toutes les connaissances humaines depuis la grammaire jusqu'à la philosophie. Elles n'excluent que les sciences physiques, les sciences exactes, les arts enfin et les métiers. » (Cité par Anne Vibert, « La rhétorique du discours parlementaire sous la monarchie de Juillet (Thiers, Guizot) », *Recherches et travaux*, n° 57, « De l'argumentation à la fiction : passages », Grenoble, université Stendhal, 2000, p. 10)

31. Françoise Douay-Soublin, « La rhétorique en France au dix-neuvième siècle », article cité, p. 1101.

avoir exposé et commenté les traditionnelles parties de l'art oratoire tout en adaptant les préceptes aux usages actuels (*inventio, dispositio, elocutio, actio*), prend position dans le débat contemporain entre classiques et romantiques, avant de s'interroger sur les conditions de possibilité d'« une littérature en rapport avec les mœurs de la société actuelle ». En outre, les pages consacrées aux questions rhétoriques multiplient les équivalences (ou les substitutions) de l'orateur à l'écrivain, non sans justifier cette définition large : « L'éloquence est l'art de bien dire, abstraction faite de ce qu'on dit. En ce sens, quiconque parle ou écrit bien est éloquent : Cicéron philosophe ne l'est pas moins que Cicéron orateur. Malebranche est la preuve qu'on peut traiter avec éloquence la métaphysique même. » (p. 7) Certains genres écrits apparaissent d'ailleurs comme d'authentiques doublets des discours, dont ils réemploient les techniques : « La composition de mémoires ne demande pas moins de talent que la plaidoirie. Ceux qui excellent dans cette partie sont presque aussi rares que ceux qui possèdent le don de la parole. Peut-être même faut-il plus de goût pour y réussir que dans le discours parlé. Dans la chaleur de l'action, on fait grâce à bien des traits et à bien des négligences qu'on ne pardonne guère dans un mémoire ». (p. 174) À l'évidence, pas plus dans le grand public que chez les « spécialistes » de la culture, la promotion de la littérature ne signifie l'exclusion ou l'extinction de l'éloquence, non plus que des modes d'analyse et de composition qu'offre la rhétorique.

La littérature comme parole éloquente (1815-1848)

Cette vocation éloquente de la littérature dans la société révolutionnée s'exprime spectaculairement dès 1800, avec *De la littérature*. M^{me} de Staël propose en effet une définition large et militante de la littérature, qui comprend « les écrits philosophiques et les ouvrages d'imagination, tout ce qui concerne enfin l'exercice de la pensée dans les écrits, les sciences physiques exceptées » ; l'auteur précise ensuite : « Je comprends dans cet ouvrage, sous la dénomination de littérature, la poésie, l'éloquence, l'histoire et la philosophie, ou l'étude de l'homme moral³². » L'écrivain apparaît comme l'héritier moderne des fonctions civiques et politiques que revêtait la magistrature oratoire dans les sociétés anciennes, l'imprimerie permettant

32. M^{me} de Staël, *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, Paris, Classiques Garnier, 1998, respectivement p. 16 et p. 45.

de donner une forme textuelle équivalente à celle de la parole vive : « À Athènes, à Rome, dans les villes dominatrices du monde civilisé, en parlant sur la place publique, on disposait des volontés d'un peuple et du sort de tous ; de nos jours, c'est par la lecture que les événements se préparent et que les jugements s'éclairent. Que serait une nation nombreuse, si les individus qui la composent ne communiquaient point entre eux par le secours de l'imprimerie ? L'association silencieuse d'une multitude d'hommes n'établirait aucun point de contact d'où la lumière pût jaillir, et la foule ne s'enrichirait jamais des pensées des hommes supérieurs³³. »

L'écrivain réincarne l'orateur à l'âge de l'imprimerie : rien d'étonnant donc à ce que l'éloquence, même privée de tribune libre comme sous l'Ancien Régime, évolue en même temps que tous les autres domaines de la littérature³⁴, cependant que le génie oratoire des grands hommes de l'histoire offre aux écrivains des modèles de style – non seulement dans les genres discursifs, mais aussi dans les formes brèves comme le « mot sublime » : « Sans doute les plus grands hommes connus n'ont pas tous été distingués comme écrivains ; mais il en est très peu qui n'aient exercé l'empire de la parole. Tous les beaux discours, tous les mots célèbres des héros de l'Antiquité, sont les modèles des grandes qualités de style : ce sont ces expressions inspirées par le génie ou la vertu que le talent s'efforce de recueillir ou d'imiter. Le laconisme des Spartiates, les mots énergiques de Phocion, réunissaient autant, et souvent mieux que les discours les plus soutenus, les attributs nécessaires à la puissance du langage³⁵. »

La poésie elle-même est une forme éloquente de l'enthousiasme, celle-ci naissant de la ferveur de la pensée ; c'est notamment ce qu'affirme Corinne, poète et improvisatrice de génie : « Je me sens poète, non pas seulement quand un heureux choix de rimes ou de syllabes

33. *Ibid.*, p. 25.

34. « L'éloquence enfin, quoiqu'elle manquât sans doute, chez la plupart des modernes, de l'émulation des pays libres, a néanmoins acquis, par la philosophie et par l'imagination mélancolique, un caractère nouveau dont l'effet est tout-puissant. » (M^{me} de Staël, *De la littérature*, ouvr. cité, p. 151).

35. M^{me} de Staël, *De la littérature*, ouvr. cité, p. 394. Rappelons que le « mot sublime », enchâssé dans une scène dramatique, représente l'une des formes esthétiques les plus appréciées des anthologies, et ce depuis les programmes d'études des Jésuites ; les narrations françaises ou latines pouvaient d'ailleurs reposer sur l'un de ces mots sublimes que la composition de l'élève devait mettre en valeur (voir Corinne Saminadayar-Perrin, « Rhétoriques de la scène », dans *La Scène, Littérature et arts visuels*, textes réunis par Marie-Thérèse Mathet, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 64-66).

bes harmonieuses, quand une heureuse réunion d'images éblouit les auditeurs, mais quand mon âme s'élève, quand elle dédaigne de plus haut l'égoïsme et la bassesse, enfin quand une belle action me serait plus facile : c'est alors que mes vers sont meilleurs. Je suis poète lorsque j'admire, lorsque je méprise, lorsque je hais, non par des sentiments personnels, non pour ma propre cause, mais pour la dignité de l'espèce humaine et la gloire du monde³⁶. » Les libéraux, sous la Restauration, reprennent cette conception d'une poésie essentiellement oratoire (Orphée et Tyrtée en sont les plus dignes représentants) : « Le poète n'est qu'un citoyen plus éloquent, plus écouté qu'un autre, et partant plus utile. La poésie, écho et exhortation, est le chant qui accompagne les luttes publiques³⁷. »

L'avenir de la littérature républicaine réside donc essentiellement dans l'éloquence, enfin susceptible de s'épanouir, après les dévoiements de la Révolution, dans une France rendue à la liberté politique ; la mission de la « haute littérature » accorde une fonction privilégiée à l'art oratoire, conçu comme nécessaire pendant de l'exercice de la pensée dans les écrits ; philosophe et orateur, l'écrivain assure ainsi une responsabilité civique qui lui confère la plus haute légitimité : « La seule puissance littéraire qui fasse trembler toutes les autorités injustes, c'est l'éloquence généreuse, c'est la philosophie indépendante, qui juge au tribunal de la pensée toutes les institutions et toutes les opinions humaines³⁸. »

Sans doute cette énergique apologie de l'éloquence, conçue comme expression raisonnée et sensible d'une pensée juste, est-elle en ce début de siècle le fait de ceux qui, comme les idéologues ou les libéraux du *Globe* (notamment), n'entendent pas renoncer aux acquis des Lumières pour refonder la littérature. Pour autant, à l'autre extrémité du champ politique et littéraire, l'émergence puis le triomphe contemporain du mythe du Poète, tel que le conçoit le romantisme naissant, en fait aussi un maître du Discours : si le Poète sacré hérite de la magistrature spirituelle autrefois revendiquée par l'homme de lettres-philosophe, cette passation de pouvoirs ne met nullement en

36. M^{me} de Staël, *Corinne* [1807], Paris, Folio, 1985, p. 85.

37. Paul Bénichou, *Le Sacre de l'Écrivain*, ouvr. cité, p. 319. Rappelons que la réflexion sur la littérature ne tend nullement à opposer poésie et éloquence ; l'une et l'autre sont considérées, vers 1800, comme d'égales victimes de la connaissance abstraite et des sciences exactes valorisées par la pensée des Lumières (*ibid.*, p. 130).

38. M^{me} de Staël, *De la littérature*, ouvr. cité, p. 33.

cause la vocation éloquente de la littérature, indispensable corollaire de l'extraordinaire promotion qu'elle revendique.

En effet, la légitimité nouvelle du poète, qui n'est plus celle de la science et de la philosophie, se fonde sur ce que Chateaubriand appelle le « sens de l'âme », lequel place l'écrivain au centre du monde de l'esprit : dans ce domaine spirituel qui est le sien, le poète se veut certes chercheur d'infini, mais aussi interprète et guide. D'où de multiples portraits du poète en prêtre inspiré, ou en prophète visité par l'esprit ; le génie se manifeste par la toute-puissance de la Parole (et non, prioritairement, par l'efficacité du texte³⁹), selon un scénario d'auteur qui vient s'incarner dans les pratiques et les postures de la sociabilité littéraire. Les rituels de la lecture publique, où Lamartine excella, permettent ainsi une scénographie symbolique de la parole poétique : « Un contemporain de Lamartine, qui se situait un peu dans les mêmes régions que lui, a raconté plus tard comment le poète récitait ses vers au temps des *Méditations* : "Il les débitait comme un prophète sur son trépied ; l'inspiration lui donnait je ne sais quoi de surnaturel." Cette attitude inspirée était celle que les graveurs prêtaient aux poètes de l'époque⁴⁰. » Du trépied prophétique à la tribune parlementaire se dessine une possible continuité – au point que l'accomplissement du génie poétique se situe peut-être à la Chambre, comme l'affirme complaisamment le caricatural Canalis de Balzac :

« Ah ! Mademoiselle, aujourd'hui la tribune est le plus grand théâtre du monde, elle a remplacé le champ clos de la chevalerie ; elle sera le rendez-vous de toutes les intelligences, comme l'armée était naguère celui de tous les courages. » / Canalis enfourcha son cheval de bataille, il parla pendant dix minutes sur la vie politique : – la poésie était la préface de l'homme d'État. – Aujourd'hui, l'orateur devenait un généralisateur sublime, le pasteur des idées. – Quand le poète pouvait indiquer à son pays le chemin de l'avenir, cessait-il d'être lui-même⁴¹ ?

39. Remarquons d'ailleurs que l'appellation d'« homme de lettres », si glorieuse pour les hommes des Lumières, tend à devenir péjorative : dans *Oberman*, le terme désigne explicitement les « gens qui font le métier », et ne méritent pas le nom d'écrivain. Dans la préface de *Chatterton* (1835), Vigny systématise l'opposition entre l'homme de lettres, habile praticien de la littérature, et le poète sacré, paré des signes distinctifs de son élection.

40. Paul Bénichou, *Le Sacre de l'Écrivain*, ouvr. cité, p. 175 (il s'agit d'une citation de Charles Brifaut, *Souvenirs d'un académicien*, Paris, Albin Michel, sans date, tome I, p. 273).

41. Balzac, *Modeste Mignon, La Comédie humaine*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », tome I, 1977, p. 628.

Rien d'étonnant donc à ce que la vocation éloquente de cette poésie inspirée exige l'invention de formes nouvelles, réactivant l'efficacité rhétorique de certains modes textuels traditionnels. Vigny réinvente ainsi le récit : « Toute son action tend à rendre possible une prédication par le Récit. Dans ce début de sa carrière, Vigny fraie les voies du ministère poétique en aménageant à cette fin le grand mode séculaire de la narration⁴². » Quant au jeune Victor Hugo, il fait de l'Ode l'affirmation littéraire de la nouvelle magistrature qu'assure la Parole poétique : « Hugo a choisi l'Ode, comme d'autres, pour la même fin, avaient choisi l'Élégie héroïque ou le Poème [...] Le choix de l'Ode marque seulement, chez Hugo, une conscience particulièrement vive du sacerdoce poétique, en tant qu'on imaginait communément la poésie primitive, source de ce sacerdoce, sous les espèces d'un lyrisme éloquent⁴³. » Précisons que cette dimension naturellement éloquente de l'inspiration est très éloignée de la conception tragique de l'écriture vouée à s'épanouir dans les décennies suivantes : la spécificité de l'éloquence poétique réside dans sa porosité spontanée à l'esprit, qui réinvente sans cesse sa rhétorique dans le mouvement même de l'expression⁴⁴.

La première génération romantique a bien rêvé la littérature révolutionnée sur le modèle du discours, réactivant ainsi un paradigme ancien que les spécificités socio-culturelles de la vie culturelle sous la Restauration ont pu doter d'une apparente viabilité. Or, ce paradigme s'avère fondamentalement inadapté aux conditions économiques nouvelles régissant la production et la circulation de l'imprimé : en quelques décennies, la littérature devient essentiellement texte, cependant que « le fait littéraire cesse d'être défini comme acte de médiation [...] pour devenir un objet lui-même médiatisé⁴⁵. » D'où un malaise croissant qui impose, autour de 1830, le sentiment d'une véritable crise de la littérature : « Pendant cette courte période, tous les acteurs de la vie littéraire ont pu craindre, avec quelque vraisemblance, la disparition totale de l'idée qu'ils se faisaient de la littérature, et des pratiques formelles qui en découlaient. Les traits les

42. Paul Bénichou, *Le Sacre de l'Écrivain*, p. 368.

43. *Ibid.*, p. 385.

44. D'où la méfiance envers les médiations autoritaires codifiées par les traditions rhétoriques, toujours susceptibles de troubler la transparence de la parole poétique idéalement perméable au Moi et au monde.

45. Alain Vaillant, « Notes en marge de l'histoire littéraire du dix-neuvième siècle », *Lieux littéraires/La Revue*, n° 5, « Sociologie de la littérature : la question de l'illégitime », Presses universitaires de Montpellier, 2003, p. 91.

plus spectaculaires, et les mieux étudiés, de ce séisme culturel sont la dévalorisation du lyrisme romantique et de l'éloquence versifiée puis la désaffection du roman balzacien – descriptif, didactique, ennuyeux – au seul profit du journal et du roman-feuilleton, support d'une nouvelle "littérature industrielle"⁴⁶. » Aucune résignation fataliste ou morbide, cependant, à ce divorce entre littérature et éloquence, qui mettrait dramatiquement en cause la légitimité de l'écrivain-prophète ; jusqu'en 1848, chaque révolution politique s'articule à une énergique réactivation d'un modèle spécifique de littérature éloquente, implicitement opposée aux progrès contemporains de la littérature-texte : « Chaque spasme révolutionnaire tend à relégitimer et à réactiver l'idéal de la littérature-discours, contre le cours du temps ; chaque échec révolutionnaire marque, par là même, celui du modèle littéraire auquel il a été associé. En conséquence, à chaque épisode révolutionnaire correspond un paradigme littéraire principal, qui cristallisera cet idéal, de plus en plus menacé et concurrencé par les nouvelles pratiques culturelles, d'une littérature pleinement esthétique et pleinement discursive⁴⁷. » Alain Vaillant montre ainsi que 1789 ressuscite le mythe de l'Orateur, cependant qu'en 1830 le drame romantique rêve de transformer la scène en espace politique alternatif de libre confrontation, ouvert à toutes les classes et à toutes les voix ; en 1848 enfin, c'est au poète éloquent qu'est confié le soin d'exprimer la parole du peuple et l'unité harmonieuse de la République. Au désenchantement des révolutions manquées répond « l'obsolescence extraordinairement rapide des formes que l'écrivain tente d'opposer au livre : le discours, le théâtre, le poème... Reste le roman, qui s'imposera désormais comme le paradigme majeur de la littérature future – d'une littérature fondée sur une rhétorique de la représentation (et du cliché), non plus d'une rhétorique du discours (et du lieu commun)⁴⁸. »

De la Restauration à l'assassinat de la deuxième République, la littérature s'est donc pensée sur le modèle d'une éloquence régénérée, débarrassée des contraintes normatives des rhétoriques anciennes mais apte à donner voix à la nouvelle collectivité nationale née de la Révolution : « Dans les trente dernières années de ce siècle, la littérature, presque sortie des livres, était entrée tout entière dans les

46. *Ibid.*, p. 102.

47. Alain Vaillant, « Révolutions politiques et extinctions de voix », *1848, une révolution du discours*, sous la direction d'Hélène Millot et Corinne Saminadayar-Perrin, Saint-Étienne, Les Cahiers intempestifs, 2001, p. 15.

48. *Ibid.*, p. 24.

tribunes et dans les journaux. Penser n'était plus un loisir ; c'était un travail ; la société en ébullition jetait toutes ses flammes dans le même foyer », s'écrie Lamartine en 1849⁴⁹. L'essor contemporain de la presse, qui jusqu'aux années 1880 reste en France indissociablement politique et littéraire, conforte dans la première moitié du siècle, non sans tensions⁵⁰, cette vocation éloquente de la littérature : l'écrivain-journaliste se trouve investi d'une magistrature de la parole plus légitime que celle des députés élus au suffrage censitaire, et plus directement efficace sur l'opinion publique. Parce que la presse hérite de certaines fonctions et prérogatives de l'éloquence dans une civilisation de l'imprimé⁵¹, elle a pu représenter un lieu idéal d'exercice responsable du discours public : c'est le Journal rêvé par le Cénacle d'*Illusions perdues*, celui auquel Barbey d'Aurevilly a songé lors de son entrée en littérature – rien d'étonnant dès lors à ce qu'en 1848-1849 Dumas ou Lamartine se métamorphosent en journalistes (en hommes-journaux, avec *Le Mois* ou *Le Représentant du peuple*).

Parallèlement se dessine un mouvement profond de « renaissance rhétorique », qui repense les fonctions et les modalités du discours dans la société révolutionnée : indépendamment de l'enseignement classique, bastion de la tradition rhétorique, on voit se multiplier les ouvrages et traités consacrés à l'art oratoire⁵² ; le nombre de ces ouvrages, et le succès de certains d'entre eux, atteste des prestiges du discours chez les notables et dans les milieux cultivés. En même temps, les « spectacles oratoires » en tout genre se multiplient et attirent un large public, faisant de Paris, aux yeux des contemporains, la capitale européenne du discours : « L'on dira que, dans cette capitale, tout le temps de la vie se passait à parler, à écrire, à écouter, à lire : discours écrits le matin dans vos feuilles immenses, discours parlés dans le milieu du jour à la tribune, discours imprimés le soir ;

49. Passage cité par Philibert Audebrand, *Souvenirs de la tribune des journalistes*, Paris, Dentu, 1867, p. 56-57 – le journal est ici le relais et le prolongement de l'éloquence.

50. Car la presse apparaît également comme une menace de mort pour la littérature et un dévoiement fatal pour les écrivains : sur cette ambivalence, voir Marie-Françoise Melmoux-Montaubin, *Un mutant des lettres : l'écrivain-journaliste au dix-neuvième siècle*, Saint-Étienne, Les Cahiers intempestifs, 2003.

51. Voir Corinne Saminadayar-Perrin, « Presse, rhétorique, éloquence : confrontations et reconfigurations (1830-1870) », dans *Presse et plumes*, sous la direction de Marie-Ève Thérénty et Alain Vaillant, Paris, Nouveau Monde, 2004.

52. Françoise Douay-Soublin en recense un grand nombre, et les commente dans « La rhétorique en France au dix-neuvième siècle » (article cité).

que la seule préoccupation de la ville entière était de savoir si elle parlerait un peu mieux le lendemain que la veille⁵³. »

Les grandes tribunes universitaires, celles de la Sorbonne et du Collège de France, attirent ainsi les foules enthousiastes venues acclamer les stars du moment : les conférences de Villemain sont systématiquement publiées et commentées dans la presse, et certains cours (de Guizot ou de Cousin notamment) font figure d'événement intellectuel⁵⁴ – ou politique (c'est le cas, à la fin de la période, des cours au collège de France de Michelet ou de Quinet, qui réunissent la jeunesse « avancée » des Écoles)⁵⁵. Les cérémonies de l'Académie française, et notamment la réception des nouveaux membres, sont autant de spectacles oratoires d'autant plus attractifs et médiatisés que l'élection des Immortels constitue en elle-même un événement culturel ardemment discuté dans les milieux du journalisme autant que dans les groupes littéraires concernés.

Quant aux grands prédicateurs⁵⁶ et aux maîtres du barreau, ce sont des célébrités dont les performances oratoires rassemblent l'élite mondaine, cependant que les journaux se font l'écho de leurs succès (les éditeurs de Lacordaire engagent même un débat sur la question de la propriété littéraire des sermons publiés dans la presse !) Les « grandes affaires » ne relèvent pas seulement du fait divers, de la rubrique judiciaire ou de la presse spécialisée (la *Gazette des tribunaux* notamment), mais permettent aussi l'apothéose des avocats célèbres⁵⁷ que les procès retentissants mettent en scène ; ces avocats constituent par ailleurs une part significative du personnel

53. Jules Janin, Introduction des *Français peints par eux-mêmes. Encyclopédie morale du dix-neuvième siècle* [Paris, Léon Curmer, 1842], Paris, Omnibus-La Découverte, 2003, p. 11. Voir sur ce point *Spectacles de la parole*, sous la direction d'Hélène Millot et Corinne Saminadayar-Perrin, Saint-Étienne, Les Cahiers intempestifs, 2003.

54. Sur l'importance de ces événements culturels, on consultera la très intéressante correspondance de Ximénès Dourdan, précepteur d'Albert de Broglie et proche de la tendance doctrinaire de Guizot et du *Journal des Débats : Mélanges et Lettres*, Paris, Calmann-Lévy, 1876 [deuxième édition], 4 tomes.

55. Jules Vallès raconte ces conférences tumultueuses au début de la seconde République (*Le Bachelier*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1990, II, p. 485-489).

56. Sur cette question, voir Frank Paul Bowman, *Le Discours sur l'éloquence sacrée à l'époque romantique : rhétorique, apologétique, herméneutique (1777-1851)*, Genève, Droz, 1980.

57. La presse multiplie ainsi les portraits d'avocats parallèlement à ceux des acteurs célèbres.

politique de la monarchie de Juillet (on songe par exemple au prestige de Berryer).

La monarchie parlementaire offre enfin, avec la Chambre des députés, l'un des théâtres oratoires les plus fascinants de l'époque (la métaphore est un cliché contemporain) ; Balzac, dans *Les Comédiens sans le savoir*, fait de la tribune politique l'un des multiples divertissements que la capitale offre aux provinciaux en visite – avec la complicité plus ou moins bienveillante des députés désireux d'obliger leurs électeurs (Jérôme Paturot, après son élection, ne manque pas à la tradition et peuple la salle de fermiers ahuris). Les contemporains ont d'ailleurs l'impression troublante d'un dévoiement du politique dans le spectaculaire ; l'orateur n'a plus pour but premier de convaincre, mais de plaire aux auditeurs réunis pour l'acclamer :

On a promis de parler, d'être éloquent. Il y a cependant telle conjecture où il vaudrait mieux ne pas parler, ne pas même être éloquent. Mais comment faire ? Le jour est pris, les billets donnés, l'orateur inscrit, le rôle su, les spectateurs en loge. On se risque, on pérore, on perd sa cause, que dis-je ? Sa cause, c'est celle du pays. Mais le lendemain, les billets vous disent : Vous avez été beau ! Et les journaux de la coterie répètent : Il a été beau⁵⁸ !

La présence féminine, notée avec insistance, est un sûr indice de cette dégradation du politique – le discours ne s'adresse plus à la nation ni à ses représentants, mais devient une branche de la galanterie, non sans dérives burlesques : « Présentement un député fait hommage de son premier discours, comme Thomas Diafoirus offrait la thèse qu'il devait soutenir sur une femme morte avec son embryon⁵⁹. »

La France de la monarchie de Juillet apparaît ainsi, à maints égards, comme une civilisation du discours dont 1848 marquera le plein épanouissement ; partout se multiplient les conférences où les jeunes gens s'entraînent à l'art oratoire, dans un but professionnel (pour les futurs avocats) mais aussi plus généralement politique, cependant que les modèles et les pratiques de l'éloquence parlementaire, grâce à l'essor de la presse, se répandent sur l'ensemble du territoire et influencent jusqu'aux notables des provinces les plus reculées. Les bourgeois d'Arcis, lorsqu'ils organisent une réunion électorale, trans-

58. Timon [Louis de Cormenin], *Le Livre des orateurs*, Paris, Pagnerre, nouvelle édition de 1869, p. 65.

59. Eugène-Victor Briffault, « Le Député », *Les Français peints par eux-mêmes*, ouvr. cité, p. 273.

forment ainsi leur salon en succursale de la Chambre (avec tribune et président à sonnette), cependant que le génie de Thiers inspire le plus performant des orateurs en présence : « Pigoult s'élança vers la table à thé, s'y tint debout, les doigts légèrement appuyés sur le bord, et fit preuve d'audace, en parlant sans gêne, à peu près comme parle l'illustre M. Thiers⁶⁰. »

La première moitié du dix-neuvième siècle a donc redéfini le concept de littérature par une articulation nouvelle entre l'écriture et l'éloquence : si l'écrivain s'affranchit désormais de la tradition rhétorique et des poétiques normatives qui en découlent, c'est pour réinventer un nouveau rapport à la parole qui confère au poète sacré une légitimité bien différente de la compétence esthétique et culturelle à laquelle renvoyaient les belles-lettres. Jusqu'en 1848, le modèle discursif, de plus en plus concurrencé par la textualisation de la littérature, reste un paradigme essentiel pour penser la responsabilité et la fonction de l'écrivain, cependant que l'éloquence sous toutes ses formes affirme la vitalité de son prestige culturel. C'est seulement après le coup d'État de 1851 que, pour les raisons idéologiques et politiques que l'on sait, la littérature tendra désormais à se définir contre les usages sociaux de la parole, cependant que la disparition de la plupart des tribunes effectives oblige l'écrivain, le journaliste ou l'orateur à inventer de nouveaux modes d'expression.

Si évidente qu'elle paraisse, cette périodisation mérite d'ailleurs d'être reconsidérée et nuancée⁶¹ : ainsi, Victor Hugo continue à faire résonner en France, durant tout le Second Empire, une voix qui n'a renoncé à aucune de ses prérogatives éloquentes, avant que le *J'accuse* de Zola rende spectaculairement à l'écrivain son droit à la parole ; d'autre part, l'essor continu de la presse fait du journal un laboratoire rhétorique où l'écrivain, assumant ouvertement la nature communicationnelle de ses pratiques, invente des modalités nouvelles d'intervention dans l'espace public. Si la littérature naît bien de la dislocation de l'empire rhétorique, elle continue à se penser, jusque tard dans le siècle, dans ses rapports avec l'éloquence.

60. Balzac, *Le Député d'Arcis*, Paris, Le Livre de Poche, 1999, p. 308.

61. Voir la magistrale mise au point d'Alain Vaillant, « Pour une histoire de la communication littéraire », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2003/3, juillet-septembre 2003, p. 554-555 et 562 notamment.